

Méthodologie

Source: ALLEMAND, Frédéric, "Méthodologie", dans ALLEMAND, Frédéric, L'Union économique et monétaire: origine, fonctionnement et futur. Sanem: CVCE, Coll. Dossier thématique, 2013.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: <http://www.cvce.eu/obj/methodologie-fr-co869329-0836-441d-a4d7-ba13aaf91ae1.html>

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Méthodologie

La méthodologie garantit que l'ensemble des éléments composant le dossier thématique répondent aux exigences de pédagogie et de rigueur scientifique propre à ce produit et au sujet traité.

L'approche méthodologique appliquée pour la réalisation du corpus repose sur les méthodes classiques des sciences sociales et humaines tout en intégrant des méthodes nouvelles et des outils numériques. À ce titre, la méthodologie s'inspire notamment des «instructions», «notes aux auteurs» ou «guides» suivants:

- [Revue d'économie financière](#),
- [Journal of Common Market Studies](#),
- [Revue européenne d'histoire](#),
- [General Guidelines and Peer Review Criteria for NINES Content](#), Network Infrastructure for Nineteenth-Century Electronic Scholarship (NINES),
- [Guidelines for Editors of Scholarly Editions](#), Modern Language Association, Manhattan, NYC, 29 June 2011.

Structure du dossier

La structure du dossier thématique propose une description simple, complète et précise du sujet traité. Elle est composée de telle façon qu'elle facilite la navigation dans les différents thèmes et sous-thèmes du dossier et permette une orientation efficace des utilisateurs parmi la collection de documents. Elle se développe sur quatre niveaux. Les ressources documentaires sont, en grande majorité, disponibles dans le niveau de l'arborescence le plus fin. L'utilisateur est invité à s'y reporter.

[Titre du corpus]

Niveau 1. Section

Niveau 2. Sous-section

Niveau 3. Groupe

Niveau 4. Unité

Niveau 5. Sous-unité

Synthèses

Le texte explicatif se distingue par sa capacité à présenter de façon claire, simple et pédagogique l'UEM, ses origines, sa mise en place, son développement et son avenir. Le texte doit contribuer à la compréhension du sujet et des débats actuels. Il se distingue par son objectivité (ie. vérification soigneuse des références et des sources employées), la précision de son propos, sa qualité argumentative (ordonnancement des idées et des arguments), son caractère complet (ie. capacité à saisir l'ensemble des volets et dimensions du sujet) et sa dimension interdisciplinaire (histoire, droit, science politique, économie). Le texte offre la possibilité d'une lecture à plusieurs niveaux, selon les acquis et le niveau de spécialisation des enseignants et des étudiants.

Sources documentaires consultées

Les sources documentaires consultées et utilisées se distinguent par:

- leur pertinence par rapport au sujet traité. Celle-ci s'apprécie au regard de la capacité de la source consultée à fournir des documents en lien avec l'Union économique et monétaire,
- leur diversité. Celle-ci s'évalue au regard de: la nature de la source (collections de textes juridiques, archives diplomatiques, archives personnelles, bases de données), la dimension interdisciplinaire, la couverture géographique des sources consultées, la (des) langue(s) de publication.
- leur fiabilité, à savoir la possibilité d'identifier les documents avec certitude (titre, auteur, date, lieu d'édition, etc.)
- leur originalité, considérée à travers l'importance de textes originaux et inédits proposés.

Les sources documentaires servant d'illustration peuvent être de différents types. Il peut s'agir de sources primaires, à savoir les versions numériques des textes législatifs communautaires, internationaux ou nationaux, des travaux préparatoires liés. Il peut s'agir aussi de sources corrélées (ou secondaires): les commentaires juridiques et contextualisés (par ex. extraits de biographies, d'ouvrages ou de d'articles scientifiques), des sources orales (par ex. enregistrements audiophoniques ou entretiens audiovisuels), des éléments iconographiques, des schémas, etc.

Sélection et production documentaire

La sélection et la production de documents doit être telle qu'elle complète utilement le texte explicatif. Il s'agira de mentionner l'ensemble des documents-clés ou classiques qui se rattachent au sujet et l'éclairent. L'ouvrage de Kenneth Dyson et Lucia Quaglia pourra constituer une source d'inspiration utile à cet égard dans la sélection des documents¹.

Le dossier pourrait comprendre entre 200 et 250 documents (pour une langue de publication). Ce volume garantit une illustration complète et raisonnable du propos. Ce volume assure une juste répartition des documents entre les différentes sections, sous-sections, etc. Enfin, une telle masse de documents permet également de respecter les critères de diversité (de nature, d'origine, etc.) des sources consultées et des documents sélectionnés.

Le dossier thématique comprendra obligatoirement l'ensemble des textes de droit primaire (extraits) et des documents officiels qui concernent l'établissement de l'UEM. Il s'agit notamment du «rapport Marjolin» de 1962, des conclusions du sommet de La Haye des 1^{er} et 2 décembre 1969, des différentes versions du «rapport Werner», des extraits pertinents du traité de Maastricht, jusqu'au traité établissant le Mécanisme européen de stabilité ou les éventuelles propositions de réforme qui pourraient être discutées d'ici la publication du dossier.

Le dossier comprendra également la jurisprudence constitutionnelle nationale et communautaire liée à l'Union économique et monétaire, telle que l'arrêt OLAF de la Cour de justice, la décision du Conseil constitutionnel français «Maastricht» du 9 avril 1992, la décision du Bundesverfassungsgericht du 12 octobre 1993 (Maastricht) ou du 2 avril 1998 (passage à la 3^e phase de l'UEM). Il comprendra, en tant que nécessaire, des discours, de la littérature grise, des articles de presse, des caricatures, des entretiens sonores ou audiovisuels.

Le choix des autres documents repose sur les considérations qualitatives suivantes :

Sur le plan individuel:

- les documents illustrent le contexte intellectuel, juridique, politique, économique, etc. propre à l'établissement et au fonctionnement de l'UEM ;

¹ DYSON, Kenneth, et QUAGLIA, Lucia, *European Economic Governance & Policies*, vol. I. Oxford: Oxford University Press, 2010, p. 8.

- ils éclairent certains arbitrages rendus sur l'UEM et ses évolutions (cf. entretien audiovisuel avec un «grand témoin»);
- ils permettent une représentation simplifiée d'un élément caractéristiques de l'UEM, cf. présentation schématique de l'organisation institutionnelle de l'UEM, de la répartition des compétences au sein du SEBC, etc.

Sur le plan collectif:

La sélection documentaire, considérée comme un tout, doit veiller à assurer:

- la diversité de nature (documents institutionnels, correspondance, biographies, commentaires de doctrine/littérature grise, articles de presse,...), de discipline (documents juridiques, analyse économique,...), d'origine géographique et linguistique et de format des documents (textes, images, enregistrements audiophoniques/audiovisuels, schémas,...);
- le caractère équilibré du dossier. Dans la mesure du possible, chaque section doit comprendre un nombre de documents comparable; il en est de même s'agissant des niveaux inférieurs de la structure. Lorsqu'un rapport de 1 à 5 est constaté entre niveaux similaires, ce déséquilibre est expliqué.

- Sur le plan collectif:

La sélection documentaire, considérée comme un tout, veille à assurer:

- la diversité de nature (documents institutionnels, correspondance, biographies, commentaires de doctrine/littérature grise, articles de presse,...), de discipline (documents juridiques, analyse économique,...), d'origine géographique et linguistique et de format des documents (textes, images, enregistrements audiophoniques et/ou audiovisuels, schémas,...),
- le caractère équilibré du corpus. Dans la mesure du possible, chaque unité tâche de comprendre un nombre de documents comparable.

Traitement des documents

Le traitement technique des documents est soumis aux règles de fonctionnement interne du CVCE. Le traitement repose sur une série d'opérations prédéfinies et standardisées (« flux de travail » ou « workflow »). Chaque document (texte, enregistrement audiovisuel, etc.) fait l'objet d'un traitement opérationnel propre qui répond aux règles de l'art.

Chaque document est enrichi de métadonnées (mention de la source, type de média, droits d'auteur, etc.) et particulièrement contextualisé par une légende.

Les conventions de rédaction sont celles définies dans le *code de rédaction du CVCE* (mis à jour en dernier lieu le 30 août 2012).

Références bibliographiques

Les références bibliographiques sont celles sur lesquelles l'auteur s'appuie pour la réalisation du corpus, ainsi que les sources d'information (ouvrages, articles scientifiques, monographies, sites internet,...) dont la consultation permet d'approfondir la compréhension du sujet traité. Prises dans leur ensemble, les références bibliographiques se distinguent par leur qualité scientifique, ainsi que par leur dimension interdisciplinaire, la diversité de leur langue de publication, etc.

Les références bibliographiques sont présentées de façon ordonnée, conformément à la structure du corpus.